



DICRIM

2021

PRÉVENTION DES RISQUES



INONDATION



SEISME



INDUSTRIEL



RUPTURE
DE BARRAGE



GÉANULE
SÈCHE

que Faire?



TRANSPORT DE
MATIÈRES DANGEREUSES



MÉTÉO



MOUVEMENT
DE TERRAIN



GRAND
FROID

Commune de
ST-GERMAIN-DE-MODEON



Le mot du Maire

Conformément au décret du 11 octobre 1990, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune.

Il vous informe des mesures préventives et des consignes de sécurité à connaître et à suivre afin de réduire les conséquences de ces risques.

Ce document est à lire et à conserver précieusement !

Valéry LOISIER

Qu'est-ce-qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est la possibilité que survienne un **évènement**, dont les effets peuvent **mettre en jeu des vies humaines** ou **occasionner des dommages importants** sur les biens ou l'environnement. Il est qualifié de majeur quand il est caractérisé par **sa faible fréquence** et par **son énorme gravité**.

Il existe **plusieurs types de risques majeurs** :

- **Les risques naturels** : les inondations, les feux de forêt, les mouvements de terrain, les séismes, le radon, la météorologie, ... ;
- **Les risques technologiques** (liés à l'activité humaine) : les risques industriels, nucléaires, le transport de matières dangereuses et la rupture de barrage, ...

Risques majeurs potentiels pour la commune

Risques naturels :

- Séisme,
- Radon,
- Feu de forêt,
- Grand froid, Orage et vent violent, canicule.

Les différents pictogrammes

| | | | | | |
|------------------------------------|---|---|------------------------------------|---|---|
| Mettez-vous à l'abri |  |  | Lavez-vous abondamment |  | Ne vous exposez pas pour aller chercher vos enfants |
| Fermez toutes les ouvertures |  |  | Portez un masque |  | Ne fumez pas |
| Montez vous réfugier à l'étage |  |  | Abritez-vous sous un meuble solide |  | N'appellez les secours qu'en cas d'urgence absolue |
| Coupez l'électricité et le gaz |  |  | Eloignez-vous des maisons |  | Ne prenez pas la voiture |
| Lavez-vous les mains |  |  | Se renseignez à la mairie |  | Ne montez pas sur le toit |
| Débroussailliez autour des maisons |  |  | Aérez la maison |  | Ne vous promenez pas en forêt |
| Avoir une petite pharmacie |  | | |  | Ne prenez pas l'ascenseur |

Restez informés
Radio
France Bleu Bourgogne 98.3FM



Restez informés
Télévision
France 3 Bourgogne

Les Vigilances et Alertes

L'alerte aux populations est l'action de prévenir de l'arrivée d'un danger afin que celles-ci puissent s'en protéger. Elle peut être donnée par :



L'alerte mobile

La sirène des véhicules des sapeurs pompiers.



Le Porte à porte

Le porte à porte peut être utilisé pour atteindre des populations nécessitant une attention particulière (personnes âgées, à mobilité réduite, malentendantes, sous surveillance médicale...). Il est assuré par les services municipaux.



La radio

Suivez l'évolution de la situation et les instructions des autorités en écoutant la radio : **France Bleu Bourgogne : 98.3 FM**



La télévision

Restez informé en regardant France 3 Bourgogne :

Numérique : TNT, Chaîne 3

Câble : Numéricable : Chaîne 3

Satellite : Canalsat, Chaîne 355 ; Fransat, Chaîne 306



Numéros utiles

Mairie de St-Germain de M.
03 80 64 77 81

Gendarmerie : **Le 17**

Pompiers : **Le 18**

SAMU / SMUR : **Le 15**

Numéro d'urgence pour les personnes
sourdes ou malentendantes :
Le 114

ERDF (dépannage)
09 72 67 50 21

Suez
0977 408 408

Centre hospitalier de Saulieu
03 80 91 21 21

SOS Mains - Dijon :
03 80 55 55 55

Centre anti-poison
03 83 22 50 50

Météo France
www.meteofrance.com

Site Internet de prévention des crues
www.vigicrues.gouv.fr

Portail de la prévention
des risques majeurs
www.georisques.gouv.fr



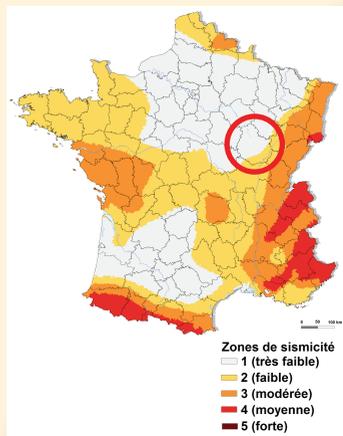
Le risque naturel SISMIQUE

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par la vibration du sol. Il provient de la fracturation de roches en profondeur due à l'accumulation d'une grande énergie.

La magnitude est une valeur qui caractérise la «puissance» d'un séisme. Elle est repérée sur une échelle dite de Richter et sa valeur est comprise entre 1 et 10, 10 représentant le séisme maximal.

Risques pour la commune

Pour la commune, le **risque est très faible** car elle se situe en sismicité de niveau 1.



Les bons réflexes

PENDANT

- **Abritez-vous sous un meuble solide ;**
- **Eloignez-vous** des bâtiments et arbres ;
- **Coupez l'électricité et le gaz ;**
- **Ecoutez la radio** : France Bleu Bourgogne ;
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.
- **Ne prenez pas l'ascenseur ;**
- **Ne fumez pas.** Les canalisations de gaz pourraient être endommagées.

APRES

- **Evaluez les dégâts et les dangers.**
- **Ne revenez à votre domicile** qu'après en avoir reçu l'ordre de la mairie.

Dans tous les cas :

- Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dégât ;
- Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance.



Le risque naturel RADON

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des résidus solides, eux-mêmes radioactifs. Ces résidus peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Risques pour la commune

La commune a un potentiel radon de **catégorie 3**. Le radon est présent dans l'air, le sol, l'eau. Le risque pour la santé résulte toutefois pour l'essentiel de **sa présence dans l'air** qui est variable d'un lieu à l'autre.

Catégorie 1 : Formations géologiques dont les teneurs en uranium les plus faibles.

Catégorie 2 : Formations géologiques avec les teneurs en uranium les plus faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.



Catégorie 3 : Formations géologiques dont les teneurs en uranium sont les plus élevées.



Les bons réflexes

AVANT

- **Faire dépister par un professionnel le radon** dans son habitation grâce à un appareil, le dosimètre, dans une ou plusieurs pièces de vie, pendant au moins deux mois et durant la période de chauffage.

SI PRESENCE DE RADON

Quand la mesure conduit à mettre en évidence une concentration élevée de radon (supérieure à 300 Bq/m³), il est alors nécessaire de **rechercher une solution pour la réduire** et pour cela d'identifier les facteurs susceptibles de favoriser la présence du radon.

Trois pistes sont en particulier à explorer pour cela :

- Améliorer l'**étanchéité** entre le sol et votre habitation pour limiter l'entrée du radon ;
- **Bien ventiler votre habitation** car un apport d'air neuf suffisant limite la présence de radon dans votre maison ;
- Pour éviter que **le système de chauffage** ne soit une source accrue d'aspiration du radon, votre cheminée et/ou poêle doivent être équipés d'une entrée d'air spécifique.



Le risque naturel FEU DE FORÊT

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare boisé d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.

La période la plus propice aux feux de forêts est l'été (sécheresse, faible teneur en eau des sols, travaux en forêt, surfréquentation des lieux, ...).

Risques pour la commune

La commune est située dans l'une des deux zones sensibles aux feux de forêts du département, à savoir le Morvan.



Les bons réflexes

AVANT

- Satisfaire à l'obligation légale de débroussaillage ;
- Prévoir des moyens de lutte (points d'eau) ;
- S'il existe une piscine, la rendre accessible pour que les pompiers puissent y accéder ;
- Laisser libre accès à vos propriétés pour une éventuelle intervention des secours.

PENDANT

- Ne pas vous approcher d'un feu de forêt ;
- Ouvrir la porte de son terrain afin de faciliter l'accès des pompiers ;
- Arroser le bâtiment et les abords ;
- Fermer le gaz et l'électricité ;
- Fermer portes, fenêtres, volets, ... ;
- Respirer au travers d'un linge mouillé d'eau ;
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ;
- Ecouter la radio : France Bleu Bourgogne.

APRES

- Ne pas regagner votre habitation si cette dernière a été endommagée ;
- Eteindre les foyers résiduels.





Le risque météorologique GRAND FROID

Il s'agit d'épisodes de grand froid et/ou de fortes chutes de neige qui dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières et constituent un danger pour la santé de tous.

Informations sur les risques

Il faut redoubler de vigilance en **se protégeant personnellement** et en **veillant sur les personnes fragiles** (personnes âgées, enfants, personnes précaires ou sans domicile). Attention également au **risque accru d'intoxication au monoxyde de carbone** dû au dysfonctionnement d'appareils de chauffage ou à une utilisation inappropriée d'appareils de chauffage (chauffage d'appoint utilisé en continu).



Les bons réflexes

AVANT

- **Vérifiez le bon état de votre installation de chauffage** (afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone).

PENDANT

- **Restez chez soi** ou évitez tout déplacement ;
- **Restez en contact** avec vos proches, les voisins ou amis qui sont seuls ;
- **Renseignez-vous sur l'état des routes** ;
- Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches ;
- **Prévoyez un équipement minimum** au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule ;
- **Protégez-vous des chutes** et **dégagez la neige des trottoirs** devant votre domicile ;
- **Protégez les canalisations d'eau** contre le gel ;
- Prévoyez des **moyens d'éclairage** de secours et faites une **réserve d'eau potable** ;
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez des précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion ;
- **Ecoutez la radio** et **respectez les consignes des autorités** ;
- **N'utilisez pas, pour vous chauffer, d'appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, etc et les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence ;
- En cas d'urgence, appelez le "15" (SAMU).



Le risque météorologique

ORAGE ET VENTS VIOLENTS

Une carte de vigilance est élaborée 2 fois par jour à 6h et à 16h par Météo-France :
www.meteofrance.fr

Ne pas sortir de chez soi pendant une tempête, des débris pourraient vous blesser !

4 niveaux de vigilance sont présentés :



Niveau 1 - Risque faible



Niveau 2 - Risque moyen

(soyez attentif aux activités pratiquées lors d'un risque météorologique !)



Niveau 3 - Risque fort

(soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus !)



Niveau 4 - Vigilance absolue

(des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus !)



Les bons réflexes

PENDANT

- **Rester chez soi** ou éviter tout déplacement dans les départements concernés ;
- **Ecouter la radio** : France Bleu Bourgogne ;
- **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école** pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.
- **Ne pas se promener en forêt.**

En cas d'obligation de déplacement :

- **Se limiter aux déplacements strictement indispensables**
- Signaler son départ et sa destination à ses proches.

Pour protéger votre environnement proche :

- **Ranger ou fixer les objets** sensibles au vent ou susceptibles d'être endommagés ;
- **Ne pas intervenir sur les toitures** et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol ;
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable ;
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prendre ses précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.



Le risque météorologique CANICULE-SÉCHERESSE

Depuis la loi en date du 30 juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France tient compte des fortes chaleurs présentant un risque sanitaire.

Mesures prises par la commune

En cas de canicule, **le maire ou les conseillers municipaux** prennent **contact avec la population fragile** et rappellent les règles de sécurité.



Les bons réflexes

- **Fermer les volets et fenêtres** le jour et les ouvrir la nuit ;
- **Se rafraîchir régulièrement** à l'aide d'un brumisateuse ou en prenant une douche ;
- **Boire** au minimum 1.5 litres d'eau par jour et éviter l'alcool, les graisses et les sucres ;
- S'habiller de vêtements légers ;
- A l'extérieur, **porter une casquette ou un chapeau** et rester le plus souvent possible à l'ombre ;
- Ne pas hésiter à demander de l'aide.

Pour les personnes âgées

- Rester dans un endroit frais ou climatisé (garage, supermarché)
- Donner des nouvelles à son entourage (ami, voisin, famille).

Pour les enfants et adultes

- **Ne pas rester dans des endroits confinés** (voiture, landau) ;
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses ;
- **Ne pas rester en plein soleil** ;
- Rester vigilant au travail ;
- Eviter les efforts physiques ;
- Prendre des nouvelles de son entourage (ami, voisin, famille).



RISQUES MAJEURS

Récapitulatif des Bons Réflexes

Risque Sismique

Risque Radon

Risque Feu de forêt

Risque Grand froid

Risque Orage - Vent violent

Risque Canicule

PRÉVENTION DES RISQUES

Que Faire?



Mairie de Saint-Germain-de-Modéon
Rue Saint-Martin - Le Bas
21530 SAINT-GERMAIN-DE-MODEON
Téléphone : 03 80 64 77 81
mairie.saintgermaindemodeon@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie
Le lundi : 10h00 à 11h30
Le jeudi : 09h00 à 12h00

Ce document a été réalisé par

Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM)